



DÉCISION
du **29 AOUT 2023**

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 06 juin 2023

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 06 juin 2023, portant sur:

un crédit complémentaire de 9 582 159,03 francs destiné au bouclage de 21 crédits
d'études et de réalisations terminés

est approuvée.



Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO



Crédit complémentaire de 9 582 159,03 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires en vue du bouclage de vingt et un crédits d'études et de réalisations terminés (PR-1555 I)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

vu les articles 60 et 61, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 73 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage de vingt et un crédits d'études et de réalisations terminés, un crédit complémentaire pour un montant total de 9 582 159,03 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 117 542,60 francs pour l'étude et la réalisation de la construction d'un bâtiment d'équipements publics, sis rue Lamartine 16 bis, parc Geisendorf (PR-226 votée le 20 mars 1990, PR-117 votée le 15 janvier 2002, PR-941 votée le 15 octobre 2012 et PR-1159 votée le 28 septembre 2016);
- 3 943,57 francs pour l'étude et la réalisation de la rénovation partielle et le remplacement du fond mobile de la piscine de Pâquis centre, sise rue de Neuchâtel 47 (PR-911/4 votée le 13 décembre 2011 et PR-1148 votée le 25 mai 2016);
- 131 282,73 francs pour l'étude et la réalisation d'une zone de stationnement couverte et d'une station de lavage pour le SIS, sises rue du Vieux-Billard 11 (PR-1054/5 votée le 21 mai 2014 et PR-1275 votée le 16 mai 2018);
- 271 833,11 francs pour le réaménagement du centre de formation CECOFOR, sis route de l'Etraz 128 (PR-665/1 votée le 18 mai 2009 et PR-833/1 votée le 16 février 2011);
- 4 792 833,31 francs pour les travaux de réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement (PR-1204 votée le 7 mars 2017);
- 72 416,11 francs pour les travaux d'assainissement, sis chemin du D^r-Adolphe-Pasteur (PR-1183/2 votée le 27 février 2019);
- 377 822,81 francs pour l'étude et la réfection de la plaine de Plainpalais, 3^e phase (PR-721/6 votée le 12 décembre 2009 et PR-753/1 votée le 23 mai 2011);
- 1 263 804,96 francs pour le remplacement des arbres abattus pour raisons sanitaires sur l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais (PR-1243 votée le 7 février 2018);



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1555 I
SÉANCE DU 6 JUIN 2023

- 2 194 385,81 francs pour les études et la réalisation de travaux d'assainissement du bruit routier OPB (PR-331 votée le 5 octobre 2004 et PR-909 votée le 21 mars 2012);
- 272 227,15 francs pour l'étude et la réalisation de l'aménagement d'un itinéraire cyclable, sur le segment routier de l'Horloge fleurie au parc Mon-Repos (PR-1051 votée 5 mai 2014 et PR-1325/1 votée le 20 mai 2020);
- 62 071,47 francs pour des travaux sur des carrefours, chaussées et arrêts TPG liés au plan directeur 2007-2010 (PR-588 votée le 28 avril 2008);
- 21 995,40 francs pour exercer un droit de préemption de la parcelle N° 1197, sise avenue Soret 29 (PR-1475 votée le 20 septembre 2021).

Art. 2. – Les dépenses complémentaires prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense supplémentaire sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

Le Président :

Pierre de Boccard